

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 26 juin 2017 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick,
Mme SELTZ Catherine, Mme TRITSCHLER Michèle

Membres absents excusé : M. SELTZ Daniel, M. WANTZ Stéphane

Membres absents non excusé :

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 13

N°39/2017

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 29 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

N°40/2017

Objet : Communauté de Communes du Pays de Barr : Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la CCPB

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président des EPCI. Suite à la circulaire du 13 février 2017 du Préfet du Bas-Rhin relative à ce point, la Communauté des Communes détient depuis le 1er janvier 2017 de nouvelles compétences. La Communauté des Communes du Pays de Barr demande à la Commune de prendre un arrêté portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale, notamment pour la circulation et le stationnement et les délivrances d'autorisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale liés à la compétence « voirie » que détient la CCPB et portant :
 - d'une part sur la circulation et le stationnement en vertu des articles L.2213-6 à L.2213-6-1 du CGCT, à l'exception de l'article L.2213-6 qui n'est pas applicable ne Alsace-Moselle ;
 - d'autre part sur la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi prévue à l'article L.2213-33 du même code.

La présente opposition mettra ainsi fin au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale susvisés pour la commune de Mittelbergheim, sans préjudice de la faculté que détiendra le Président de l'EPCI visant à renoncer à l'exercice de ces pouvoirs de police spéciale sur l'ensemble de l'espace communautaire.

N°41/2017

Objet : Changement des rythmes scolaires

M. MAPPUS informe tout d'abord le conseil municipal que le décret officiel concernant le changement des rythmes scolaires n'a pas encore été publié.

Une séance exceptionnelle du conseil d'école aura lieu mercredi 28 juin 2017.

Un sondage a été adressé aux parents des enfants scolarisés à Mittelbergheim par les enseignantes. Dans ce dernier il était proposé aux parents de conserver les horaires actuels sur 5 jours ou de revenir

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017

au 4 jours dès la rentrée 2017 ou seulement à la rentrée 2018. Un retour aux 4 jours implique de ne plus tenir le service d'accueil actuellement proposé par la commune.

Résultat du sondage : le retour aux 4 jours à la rentrée 2017.

Le retour aux 4 jours permettrait de remettre en place certaines activités le mercredi et serait bénéfique pour les enfants qui auront une matinée de repos supplémentaire.

Les horaires de retour aux 4 jours figurant dans le sondage sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h

Pour avoir un périscolaire il est indispensable d'avoir une pause méridienne de 2h.

Lors de l'année scolaire 2013-2014 les cours avaient lieu de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer au conseil d'école les horaires suivants :

- de 8h à 11h45 et de 13h45 à 16h15
- ou de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

N°42/2017

Objet : Rapport de l'ADEUS

Une étude environnementale sur les zones d'extensions futures a été réalisée :

- La zone située autour du tailleur de pierre (entre le rond-point d'Eichhoffen/Mittelbergheim et Andlau) est une zone humide avec une faune protégée (papillon et libellule). Les zones d'extensions de l'habitat projetées représentent environ 5 ha sur l'ensemble de la commune.
- La zone du terrain de football et du club house où un projet de zone de lavage et stockage était envisagée est classée en zone humide. L'ancien terrain de football est également classé en zone humide alors que cela n'a jamais été le cas.

Actuellement cette étude n'est qu'une information.

N°43/2017

Objet : Divers

- Subventions :
 - o Croix blanche : refus ;
 - o Les Assoiffés : 750 € adopté à l'unanimité.
- Une pétition contre les compteurs Linky a été reçue en mairie.
- Achat du terrain STRIEBEL : un morceau du terrain a dû être déclassé pour l'alignement. Le propriétaire a dû mettre en place une haie. Cette haie reste à la charge du propriétaire.
- Rappel : les informations et sujets débattus en commission restent entre les membres des commissions et ne doivent pas être divulgués en dehors des réunions. Seules les séances du conseil municipal sont publiques.

Départ de M. FOURNIAL Patrick à 20h30

- Commission voirie : les membres du conseil municipal sont informés du compte rendu de la dernière réunion. Lors de la prochaine réunion les plans d'alignements seront réétudiés ainsi que le problème de circulation et de stationnement à l'angle des rue Principale/rue Stein.
- M. FREYTAG, médiateur des gens du voyage, a contacté M. le Maire afin de pouvoir installer les gens du voyage sur l'ancien terrain de football. Le terrain étant situé en zone humide et protégé, cette possibilité n'est pas envisageable. Un arrêté interdit le stationnement des gens du voyage sur le ban communal.
- Les personnes ayant « épiluché » le noyer à la maison de garde ont été identifiées. Une réunion a eu lieu avec eux en mairie et des travaux sur les espaces verts vont leur être attribués.
- Vœux du maire : vendredi 5 janvier 2018.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017

- Repas des aînés : samedi 13 janvier 2018. Mme CAVODEAU prendra contact avec les Assoiffés pour connaître leur disponibilité.
- Une demande de mise à disposition d'un local privé ou communal nous est parvenue en mairie. La personne souhaiterait vendre des pâtisseries et faire un salon de thé.
- Revoir la signalétique du sentier « tour du village ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.

Mittelbergheim, le 28 juin 2017
Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 JUIN 2017

DATE DE LA CONVOCATION : 20 JUIN 2017

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
39 / 2017	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	1
40 / 2017	Communauté de Communes du Pays de Barr : Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la CCPB	1
41 / 2017	Changement des rythmes scolaires	1-2
42 / 2017	Rapport de l'ADEUS	2
43 / 2017	Divers	2-3